



BOURGOGNE

**Déclaration préalable SGEN CFDT  
CAPA liste d'aptitude à l'accès au corps des agrégés  
14 mars 2019**

Concernant le sujet de la CAPA liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés, le Sgen-CFDT est satisfait de l'accès à l'agrégation pour 13 enseignants de l'académie de Dijon à la dernière CAPN. Pour mémoire, ils étaient 7 en 2017. Nous sommes contents pour ces collègues. Nous constatons d'ailleurs que certains des collègues promus sont des candidats dont les dossiers ont été remarqués par des organisations syndicales lors de la CAPA liste d'aptitude au corps des agrégés de l'an dernier. La transformation de ces propositions, soutenues par les commissaires paritaires de plusieurs syndicats, puis finalement acceptées par le rectorat, en promotions de corps, montre qu'un véritable dialogue social peut être bénéfique aux enseignants de notre académie. Il est donc important qu'il soit maintenu et que les regards des commissaires paritaires soient pris en compte.

Les candidats cette année sont au nombre de 292. Ils étaient 302 l'an dernier. Les candidatures se maintiennent donc cette année contrairement aux années précédentes. Nous remarquons cependant que parmi ces candidats, seuls 48 % sont des femmes. Or elles sont plus nombreuses que les hommes parmi les enseignants pouvant candidater et prétendre à cette promotion (pour les certifiées notamment). Si nous notons l'effort fait pour la parité hommes-femmes dans le projet du rectorat avec près de 65 % de femmes parmi les propositions faites, nous remarquons que c'est en amont que le plafond de verre existe aussi dans la fonction publique et freine les candidatures des femmes. Nous nous interrogeons donc sur ses causes et sur les moyens mis en œuvre par l'académie pour y remédier.

Nous regrettons aussi que les enseignants du corps des PLP soient peu nombreux à candidater et qu'ils soient absents des propositions faites par le rectorat dans ce projet alors qu'ils répondent aux conditions requises pour être inscrits sur la liste d'aptitude. Ils semblent les grands oubliés de cette liste d'aptitude au niveau national, mais aussi au niveau académique.

Nous constatons que certains des dossiers sur lesquels les commissaires paritaires avaient mis l'accent l'an dernier font partie des propositions cette année. Cela est satisfaisant. Cependant nous constatons aussi que l'effet mémoire n'est pas respecté pour d'autres candidats et nous attendons que des explications soient données et que des cas soient revus lors du déroulement de cette CAPA.

En outre, le SGEN CFDT dénonce comme toujours le manque de clarté dans les critères conduisant au choix d'un enseignant plutôt qu'un autre. Nous constatons que les dossiers des collègues sont de qualité et il est difficile de comprendre pourquoi tel enseignant est choisi et non pas tel autre. De plus, comment est-il possible aux Inspecteurs de se prononcer en faveur d'un professeur alors que les inspections de certains enseignants peuvent dater de plus de 10 ans ? Il en est de même pour un avis « réservé » alors que l'inspection est très ancienne. La mise en place du PPCR et des rendez-vous de carrière semble donc une véritable avancée vers davantage d'équité pour les futures CAPA liste d'aptitude. Il est dommage que les quotas imposés en altèrent les effets bénéfiques.